

LES ACTIONS ET LES SUCCES DE L'U2P

MARS 2021

Dotée d'une solide représentation au sein des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'U2P s'est positionné comme un interlocuteur de premier plan auprès du gouvernement. Ainsi, l'U2P (Union des Entreprises de Proximité) a obtenu de nombreuses victoires et avancées pour l'ensemble des artisans.

- **2021**

L'U2P milite notamment pour que le plan de relance du gouvernement cible davantage les petites entreprises, pour que les aides au recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage et de professionnalisation soient maintenues pendant toute l'année 2021, ou encore pour que le prêt garanti par l'État puisse être remboursé en dix ans.

- **2020**

Mobilisée dès les premiers instants de la crise sanitaire, l'U2P est la première organisation à réclamer la mise en place puis la généralisation d'un Fonds de solidarité pour venir en aide aux entreprises touchées par les restrictions administratives, ainsi que l'octroi d'aides aux travailleurs indépendants. De même elle intervient régulièrement afin d'ajuster les mesures gouvernementales aux spécificités des entreprises de proximité, qu'il s'agisse de la prise en charge intégrale du chômage partiel, des prêts garantis par l'État, ou des reports ou annulations de prêts et de charges. En parallèle l'U2P met en place une plateforme de commande de matériel d'équipement de protection individuelle et une cellule d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise. Elle travaille étroitement avec les organisations professionnelles pour accompagner les entreprises métier par métier, selon leurs spécificités. Grâce à son action, l'U2P a par exemple obtenu la fermeture des rayons non-alimentaires des grandes surfaces commerciales et l'abandon de la notion de commerce « non essentiel ».



- **2019**

En 2019, l'U2P pose les jalons d'une accélération de l'apprentissage et de la formation des chefs d'entreprise et des salariés des plus petites entreprises. Son action aboutit par exemple à la création d'un OPCO (Opérateurs des Compétences) des entreprises de proximité, une grande première, qui dote enfin les entreprises de proximité d'un outil taillé sur mesure pour préparer les compétences dont elles ont besoin.

Alors que le mouvement des Gilets jaunes bat son plein, l'U2P lance le Grand débat des entreprises de proximité et donne la parole aux artisans à travers une cinquantaine de réunions partout sur le territoire, avant une restitution nationale auprès du gouvernement.

- **2018**

L'U2P obtient la disparition du RSI (Régime Sociale des Indépendants) et la mise en place d'une représentation des travailleurs indépendants au sein du régime général de la Sécurité sociale.

- **2017**

La toute première mesure de l'audience patronale confirme la place de l'U2P comme première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes.

- **2016**

Face à la menace de suppression des qualifications nécessaires pour exercer dans l'artisanat, l'U2P fait campagne et obtient le maintien de ces qualifications. En fin d'année, l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) se regroupent pour donner naissance à l'U2P qui fédère 120 organisations professionnelles nationales et représente trois millions d'entreprises, soit un tiers des entreprises de France.

- **2013**

L'UPA (devenu depuis l'U2P) lance la mobilisation nationale « Les Sacrifiés » face à l'augmentation constante de la pression fiscale et au nombre de défaillances d'entreprises. Les affiches « Sacrifiés mais pas résignés » fleurissent sur les devantures des artisans et commerçants de proximité et la pétition lancée par l'UPA réunit plus d'un million de signataires. Il s'en suivra une réduction progressive des charges des entreprises.



CONTACTS PRESSE

U2P

Jean-Côme Delerue - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78 - jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64 - odassetto@u2p-france.fr

LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE – presse@lavoixdesartisans.fr

12, rue des Céréales - Bâtiment 127 - 93210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski - 01 80 89 87 12

Mathias Koubi - 01 80 89 87 17

Basile Rabouille - 01 80 89 87 21



U2P union **des entreprises**
de proximité

